

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 20 avril 2020 à 19 h 30 par visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire exerce son droit de vote tel que prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-04-092)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-093)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 37 à 19 h 48, le maire :

- souligne les efforts de la population en cette période de pandémie et l'invite à poursuivre en ce sens dans ce combat contre la COVID-19;
- exprime ses plus sincères condoléances aux proches de toutes les personnes décédées des suites de la COVID-19, dont le comédien Ghyslain Tremblay;
- mentionne que les drapeaux ont été mis en berne à la suite de la tuerie survenue ce week-end en Nouvelle-Écosse;
- exprime ses remerciements à l'égard des personnes qui assurent les services essentiels en cette période de pandémie;
- rappelle que la ville continue d'offrir certains services en cette période difficile;
- invite la population à effectuer des achats locaux, et ce, de manière à soutenir l'économie locale;
- informe la population que l'édition 2020 des festivals locaux est elle aussi annulée en raison de la pandémie;
- mentionne que la collecte de résidus verts reprendra à compter du 7 mai prochain;
- souligne que le mois d'avril est le *Mois de la jonquille* et que la ville s'est associée à la campagne nationale de fonds menée par la *Société canadienne du cancer*;
- souligne que le 22 avril prochain marquera le 50^e anniversaire du *Jour de la terre*;
- souligne également que le lendemain, soit le 23 avril, marquera pour sa part la journée mondiale du livre et du droit d'auteur;
- mentionne que la ville est fière de s'associer à la Semaine nationale du don d'organes;
- rappelle qu'une collecte de sang aura lieu à l'aréna Eric-Sharp les 22, 23 et 24 avril prochain;
- lance un appel à la prudence en ce qui a trait à l'usage des rues en cette période de l'année;
- invite la population à faire preuve de prudence en cette période de pandémie.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

La première période de questions s'étend de 19 h 48 à 20 h 07. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire répond verbalement à ces questions.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 26 mars 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 17 avril 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance extraordinaire du 17 avril 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-04-094)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 23 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200423-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 mars 2020, à 16 h;

CA-200423-2.2 Désignation de membres au comité de retraite du Régime des employés cadres de la Ville de Longueuil et révocation de nominations antérieures (SD-2020-0748);

CA-200423-6.1 Adjudication du contrat APP-19-284 (2018-GEN-622) pour l'exécution de travaux de modification du système d'air comprimé à l'usine régionale et à l'usine Le Royer (SD-2019-3624);

CA-200423-6.2 Adjudication du contrat APP-20-023 (2020-GDE-600) pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable (SD-2019-4087);

CA-200423-6.3 Adjudication du contrat cadre APP-20-042 (2020-BI509) pour l'exécution de travaux de réparation de toitures des bâtiments municipaux situés sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-0685);

CA-200423-6.4 Dépassement des coûts autorisés à la dépense au contrat cadre APP-17-191 (2017-BAT-902) pour la fourniture de services professionnels en architecture pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et de services spéciaux, requis pour la production des plans et devis dans le cadre du projet d'aménagement d'un centre de formation au 600, chemin du Lac (SD-2020-0516);

CA-200423-6.6 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture du service de formation aux policiers du Service de police (SD-2020-0312);

CA-200423-6.7 Adjudication du contrat APP-20-013 pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour l'inspection de propriétés résidentielles (SD-2020-0624);

CA-200423-6.8 Adjudication du contrat APP-20-038 (2020-BI547) pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de divers bâtiments du Service de police (option 2) (SD-2020-0975);

CA-200423-6.10 Résiliation du contrat APP-19-258 (ÉQ-19-07) pour l'acquisition de voitures berlines intermédiaires hybrides pour le Service de police (lot 1) (SD-2020-0990);

CA-200423-8.1 Adoption du Règlement CA-2020-324 modifiant le règlement CA-2019-298 autorisant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants dans le cadre des activités d'agglomération et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-0735);

CA-200423-8.13 Révision des prix unitaires utilisés dans le calcul des compensations applicables aux ententes relatives au déversement d'eaux usées (SD-2020-1005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-095)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Aucune réunion des commissions ou organismes de l'agglomération n'a été tenue depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

(2020-04-096)

Adoption du Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux (2020-181)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 mars 2020, la conseillère France Désaulniers a donné un avis de motion voulant qu'un

projet de règlement sur la division du territoire en districts électoraux soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère France Désaulniers a également déposé ce projet de règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même séance, le conseil a par l'adoption de sa résolution n° 2020-03-068, adopté le *Projet de règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux (2020-181P)*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a pour objet de revoir la division du territoire de la ville en huit districts électoraux, et ce, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)*;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril suivant, le greffier a, conformément à l'article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, publié un avis sur le site Internet de la ville qui portait sur le droit de tout électeur de faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement dans les 15 jours de cette publication;

CONSIDÉRANT QUE le greffier n'a reçu aucune opposition dans le délai prescrit alors qu'au moins 110 oppositions étaient nécessaires pour qu'une consultation publique soit tenue, et ce, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER le *Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux (2020-181)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-097)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RETIRER ce point de l'ordre du jour.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre : Le maire P. Brodeur et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant les nuisances (2006-19)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement concernant les nuisances* afin :

- 1° de prévoir que constitue une infraction le fait de se trouver dans un endroit public qui est fermé ou dont l'accès est restreint, par décision du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou de la Ville, dans le cadre de l'application de toute loi visant la protection de la santé ou de la sécurité publique, autrement qu'aux conditions énoncées par cette décision;
- 2° de prévoir que constitue également une infraction le fait de proférer un blasphème, une injure ou une insulte envers un agent de la paix, un élu municipal ou un fonctionnaire ou employé municipal;
- 3° de prévoir des peines pour toute personne qui contrevient à ces nouvelles dispositions.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2020 pour les sommes respectives de 2 249 606,79 \$ et 4 033 099,12 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

(2020-04-098)

Création du fonds vert et modification de la politique de gestion des surplus et création du fonds vert

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite créer un fonds vert;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2018-04-106, décidé de remplacer la politique de gestion des surplus de la ville par une nouvelle politique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique de gestion des surplus prévoit que les surplus annuels disponibles sont gérés de la façon suivante :

- « 1. maintenir un surplus libre de 1 000 000 \$ qui représente environ 2 % du budget d'opération pour pallier à toute éventualité;
2. rembourser toute somme au surplus libre qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel le cas échéant;

3. utiliser 50 % du solde pour augmenter d'autant le fonds de roulement;
4. utiliser 50 % du solde pour être versé au fonds d'immobilisation, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations* (2008-41);
5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans un surplus affecté pour les infrastructures et les bâtiments. »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier la politique de gestion des surplus en remplaçant le paragraphe 5 de celle-ci par le suivant : « 5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert »;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE CRÉER le fonds vert;

DE MODIFIER la politique de gestion des surplus en y remplaçant le paragraphe 5 de celle-ci par le suivant :

« 5. utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour être versé dans le fonds vert. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-099)

Répartition des surplus de l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT un surplus de 1 243 576 \$ pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2018, le conseil a adopté, suivant la résolution n° 2018-04-106, une nouvelle politique de gestion des surplus;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la présente séance, le conseil a créé le fonds vert en plus de modifier cette politique;

CONSIDÉRANT QU'avant d'effectuer la répartition du surplus de l'exercice financier 2019, le conseil souhaite rembourser les sommes affectées en 2019 qui provenaient de la réserve climatique, soit la somme de 100 000 \$ pour les coûts exorbitants du déneigement, et du surplus libre, soit la somme de 902 442 \$ (somme qui a été affectée au budget 2020);

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE RÉPARIR le surplus de l'exercice financier 2019 de la façon suivante :

- 1° en renflouant le surplus libre de sorte qu'il soit dorénavant de 1 500 000 \$ pour pallier toute éventualité;
- 2° en renflouant la réserve climatique en y remettant la somme de 100 000 \$ qui avait été affectée en 2019;
- 3° en affectant la somme de 244 233 \$ au fonds de roulement soit 40 % du solde conformément à la nouvelle politique de gestion des surplus;

- 4° en affectant la somme de 244 233 \$ au fonds d'immobilisation soit 40 % du solde conformément à la nouvelle politique de gestion des surplus;
- 5° en y affectant la somme de 122 117 \$ au fonds vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans (2015-133)* qui prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif lors de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, ce rapport doit être déposé à l'occasion de dépôt du rapport financier de la ville et du rapport du vérificateur externe;

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2019.

(2020-04-100)

Report du second versement de l'aide financière annuel à l'entreprise Festival Classica

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 janvier 2019, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2019-01-021, décidé de conclure avec l'entreprise *Festival Classica* (ci-après « *Classica* ») une nouvelle entente de parrainage d'une durée de quatre ans visant à assurer la tenue des éditions 2019 à 2022 de l'événement annuel *Festival Classica* (ci-après « *Festival* »);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la ville s'est engagée à verser à *Classica* la somme de 190 000 \$ pour la réalisation de l'édition 2020 du *Festival*;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux versements égaux de 95 000 \$ les 1^{er} février et 1^{er} mai;

CONSIDÉRANT QUE *Classica* a annoncé le 9 avril 2020 qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 du *Festival* prévue du 29 mai au 21 juin était annulée;

CONSIDÉRANT QU'en raison des déboursés importants effectués et des engagements de production des engagements artistiques souscrits, *Classica* demande à la ville, malgré l'annulation de l'édition 2020 du *Festival*, de lui verser la seconde partie de l'aide financière pour cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer un tel versement dans le contexte où l'édition 2020 du festival n'aura pas lieu, le conseil demande à *Classica* de lui produire des états financiers démontrant ses besoins à l'égard de ce second versement;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE NE PAS EFFECTUER le paiement du second versement de l'aide financière annuelle de la ville à l'entreprise *Festival Classica* aux fins de l'édition 2020 du festival du même nom tant et aussi longtemps que la situation d'urgence sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 persistera;

DE DEMANDER à cette entreprise, une fois la situation d'urgence sanitaire levée, qu'elle produise à la ville des états financiers démontrant ses besoins à l'égard de ce second versement, le conseil se réservant toutefois la discrétion d'effectuer ou non ce second versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-101)

Virement budgétaire du fonds dédié aux projets citoyens vers le fonds d'immobilisation

CONSIDÉRANT QU'en 2016, un fonds dédié aux projets citoyens a été créé à même les surplus annuels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a abandonné cette pratique;

CONSIDÉRANT QU'il subsiste des sommes non dépensées à ce chapitre, dont les suivantes :

- 3 000 \$ pour des bornes d'outils pour vélo;
- 1 000 \$ pour un abri de toilette chimique au parc de Dulwich;
- 40 000 \$ pour des modules d'entraînement au parc Préville;
- 20 000 \$ pour la mise en valeur du parc de Bretagne;
- 10 000 \$ pour l'installation de type « placotter »;
- 52 000 \$ pour un abri en bois avec tables à pique-nique et BBQ au PVM3;
- 1 000 \$ pour un composteur métallique rotatif au parc St-Denis;
- 13 000 \$ pour de l'affichage portant sur 133 Héros de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation du conseil ne consiste à par à proscrire des projets citoyens, mais plutôt de les financer normalement à partir du fonds d'immobilisation;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'EFFECTUER un virement budgétaire de 225 133 \$ du fonds dédié aux projets citoyens vers le fonds d'immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-102)

Report de la date d'échéance des deuxième, troisième et quatrième versements de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement des taxes foncières et compensations pour l'exercice financier 2020 (2019-175)* prévoit que la taxe foncière générale et la compensation pour la fourniture de l'eau pour une piscine doivent être payées en un versement unique dans les trente jours qui suivent la mise à la poste de la demande de paiement des taxes transmise par le trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le même article prévoit toutefois que lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (RLRQ, chapitre F-2.1, r. 9), elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux payables au plus tard :

- 1° le 10 février 2020 dans le cas d'un versement unique ou pour le premier versement;
- 2° le 14 avril 2020 pour le deuxième versement;
- 3° le 15 juin 2020 pour le troisième versement;
- 4° le 17 août 2020 pour le quatrième versement.

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 23 mars 2020, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2020-03-073, décidé, en raison de la pandémie découlant de la COVID-19, d'alléger le fardeau fiscal des contribuables en reportant d'un mois la date d'exigibilité des deuxième, troisième et quatrième versements de la taxe foncière générale et de la compensation pour la fourniture de l'eau pour une piscine;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie découlant de la COVID-19 n'est toujours pas enrayerée;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances exceptionnelles, le conseil souhaite à nouveau alléger le fardeau fiscal des contribuables en reportant d'un mois supplémentaire la date d'exigibilité des deuxième, troisième et quatrième versements de la taxe foncière générale et de la compensation pour la fourniture de l'eau pour une piscine;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

DE PRÉVOIR que, malgré l'article 3 du *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement des taxes foncières et compensations pour l'exercice financier 2020 (2019-175)*, les deuxième, troisième et quatrième versements de la taxe foncière générale et de la compensation pour la fourniture de l'eau pour une piscine, lorsque leur total est égal ou supérieur au montant fixé par le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (RLRQ, chapitre F-2.1, r. 9), seront exigibles aux dates suivantes, sauf lorsque le paiement est fait par un créancier hypothécaire :

- le 8 juin 2020 pour le deuxième versement;
- le 10 août 2020 pour le troisième versement;
- le 13 octobre 2020 pour le quatrième versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 12 mars au 8 avril 2020.

(2020-04-103)

Embauche temporaire pour un remplacement de congé de maternité au poste de chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de chef de la Division des approvisionnements et des projets spéciaux, M^{me} Patricia Gutierrez, devra prochainement s'absenter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été entrepris par la Direction des ressources humaines et des communications afin de pourvoir ce poste pendant ce congé de maternité;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EMBAUCHER temporairement, pour la durée du congé de maternité de M^{me} Patricia Gutierrez, M^{me} Stéphanie Fournier au poste de chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, avec entrée en fonction rétroactive au 14 avril 2020; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-104)

Restructuration de la Direction du greffe, engagement d'une directrice du greffe et du contentieux et d'une chef de division du contentieux et nomination de la greffière et de la greffière adjointe de la ville

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la ville quittera ses fonctions à la ville le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit toujours avoir un fonctionnaire ou employé appelé greffier qui est préposé à la garde de son bureau et de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE le départ du greffier constitue une opportunité pour revoir la structure actuelle de la Direction du greffe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ainsi remplacer la structure actuelle de la Direction du greffe par une Direction du greffe et du contentieux;

CONSIDÉRANT QU'afin d'accomplir les tâches dévolues à cette nouvelle direction, le conseil souhaite embaucher une directrice du greffe et du contentieux ainsi qu'une chef de division du contentieux;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

DE REMPLACER la structure actuelle de la Direction du greffe par la Direction du greffe et du contentieux;

DE CRÉER la Division du contentieux au sein de cette nouvelle direction;

DE CRÉER le poste de directeur de la Direction du greffe et du contentieux;

DE CRÉER le poste de chef de la Division du contentieux au sein de cette nouvelle direction;

DE MAINTENIR les postes de secrétaire du greffe et de technicien en gestion, analyse de documentation au sein de cette nouvelle direction;

DE MODIFIER l'organigramme de la ville en conséquence;

D'EMBAUCHER M^{me} Hélène Simoneau à titre de directrice de la nouvelle Direction du greffe et du contentieux, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

DE NOMMER M^{me} Simoneau à titre de greffière de la ville;

D'EMBAUCHER M^e Cassandra Comin Bergonzi à titre de chef de la Division du contentieux au sein de la nouvelle Direction du greffe et du contentieux, avec entrée en fonction le 18 mai 2020; le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre pour la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022*;

DE NOMMER M^e Comin Bergonzi à titre de greffière adjointe de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-105)

Adjudication du contrat de construction n° 20GN09 ayant pour objet l'ajout d'une rampe en demi-lune au planchodrome du parc de la Voie maritime

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 20GN09 ayant pour objet l'ajout d'une rampe en demi-lune au planchodrome du parc de la Voie maritime (PVM) à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, une soumission conforme, soit *Papillon Skate Parc inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 64 156,05 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 70 571,66 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 64 156,05 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 10 % (6 415,61 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-106)

Adjudication du contrat de service professionnels n° 19GN18SP ayant pour objet les services professionnels en architecture pour une expertise de vétusté de différents bâtiments municipaux et pour la réalisation d'un programme fonctionnel

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 19GN18SP ayant pour objet les services professionnels en architecture pour une expertise de vétusté de différents bâtiments municipaux et pour la réalisation d'un programme fonctionnel à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Groupe TBM inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 148 892,63 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds d'immobilisation;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers F. Le Chatelier et B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-04-107)

Adjudication du contrat de service n° 20CL02 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre au centre des loisirs

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de service n° 20CL02 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre au centre de loisirs pour une période de deux ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Service d'entretien Vimont inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée initiale de deux ans étant estimée à 512 673,53 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour une période d'un an avec ajustement du prix suivant la moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er}

janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de trois ans étant par ailleurs estimée à 769 010,30 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-828-00-522;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-108)

Adjudication du contrat de service n° 20CL03 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre pour le centre multifonctionnel

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADJUGER le contrat de service n° 20CL03 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manœuvre pour le centre multifonctionnel pour une période de deux ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Service d'entretien Vimont inc.*, sur la base du taux horaire apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée initiale de deux ans étant estimée à 119 574,00 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour trois périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant la moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant par ailleurs estimée à 298 935,00 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-777-00-418;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-109)

Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 20ENV01 ayant pour objet les travaux d'élagage, d'haubanage, d'abattage et d'essouchage

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission conforme reçue excède de beaucoup l'estimation du contrat ayant pour objet les travaux d'élagage, d'haubanage, d'abattage et d'essouchage;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte le conseil préfère rejeter les soumissions reçues, revoir la stratégie de l'appel d'offres et lancer un nouvel appel d'offres;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE REJETER les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres n° 20ENV01
ayant pour objet les travaux d'élagage, d'haubanage, d'abattage et
d'essouchage;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets
spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à
la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-110)

Adjudication du contrat de service n° 20GN17 ayant pour objet les services de
marquage de la chaussée

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat de service n° 20GN17 ayant pour objet les services de
marquage de la chaussée pour une période de deux ans à l'entreprise ayant fait,
dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit 9352-4296 inc.
(faisant affaire sous la dénomination *Marquage Asphalte*), sur la base des prix
unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la
durée initiale de deux ans étant estimée à 293 678,02 \$, toutes taxes comprises;
ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour trois périodes consécutives
d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant la
moyenne de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada
- région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre
précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur
totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant par ailleurs
estimée à 734 195,05 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-355-12-521;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux
à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente
résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-111)

Demande afin d'embaucher une ressource pour accompagner la ville dans le
redéveloppement de la rue Saint-Charles.

CONSIDÉRANT QUE la ville a imposé une réserve pour fins publiques sur
plusieurs lots longeant l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que cet enjeu de redéveloppement
immobilier en est un de première importance pour l'avenir de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite connaître l'ensemble des leviers
disponibles afin de réaliser un projet innovateur s'inspirant des meilleures

pratiques en urbanisme et en aménagement du territoire afin de créer un milieu de vie durable qui permettra une réduction des gaz à effet de serre;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DEMANDER à l'administration d'entamer un processus visant à embaucher une ressource externe devant accompagner le conseil afin de se doter d'une stratégie immobilière lui permettant de créer un milieu de vie durable à la hauteur des aspirations de ses citoyens; le choix final de la ressource devant se faire par le conseil, et ce, dans les meilleurs délais possibles;

DE DEMANDER à l'administration d'analyser l'opportunité de déposer une demande de subvention au *Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables* (PMVD) afin de couvrir la totalité ou une partie des frais engagés par une telle démarche.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre : Le maire P. Brodeur et les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE

(2020-04-112)

Demande afin de considérer l'implantation d'un système d'alertes déneigement

CONSIDÉRANT que la ville est la seule ville de l'agglomération de Longueuil à interdire le stationnement de nuit l'hiver en tout temps;

CONSIDÉRANT que le fait de devoir déplacer constamment son véhicule en période hivernale afin de respecter cette interdiction génère des gaz à effet de serre et autres polluants nocifs;

CONSIDÉRANT que les citoyens sont prêts et réceptifs à l'instauration d'un système d'alertes déneigement;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DEMANDER à l'administration de considérer l'implantation d'un système d'alertes déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 afin que le stationnement de nuit soit autorisé, sauf lors des opérations de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-113)

Production et dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du « Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'AUTORISER la chef de la Division de la bibliothèque à produire et déposer, à titre de mandataire de la ville, une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE SOUSCRIRE l'engagement de financer la totalité du projet d'acquisition de documents dans le cadre de la demande d'aide financière 2020-2021 au montant de 170 500 \$, incluant la subvention devant être versée par le ministère dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 février 2020 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 19 février 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

(2020-04-114)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 212-214, rue Lespérance (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison bifamiliale située au 212-214, rue Lespérance aux conditions suivantes :

- que des linteaux de brique en soldats soient installés au-dessus des nouvelles fenêtres;
- que les nouvelles fenêtres proposées soient de modèle à guillotine et soient similaires aux fenêtres existantes de la façade avant du bâtiment donnant sur la rue Lespérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-115)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 376, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 376, avenue Maple tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-116) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, boulevard de l'Union (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation des façades de la maison unifamiliale située au 160, boulevard de l'Union tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-117) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 654, avenue de Merton (dsitric 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée située au 654, avenue de Merton tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-118) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 602, rue Robitaille (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation des façades de la maison unifamiliale isolée située au 602, rue Robitaille tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-119) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 138, avenue Saint-Denis (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée située au 138, avenue Saint-Denis à la condition que l'option 1 soit retenue pour les fenêtres et l'option 2 (avec impostes) soit retenue pour les portes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-120)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 280, avenue de Dulwich (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'agrandissement de l'étage en projection latérale gauche ainsi que la transformation de la façade du bâtiment situé au 280, avenue de Dulwich aux conditions suivantes :

- que l'agrandissement proposé à l'étage en projection latérale gauche soit en recul de deux pieds par rapport au volume du rez-de-chaussée existant;
- que la fenêtre et le panneau d'aluminium proposés, donnant sur l'élévation avant de l'agrandissement à l'étage, soient alignés verticalement avec la fenêtre du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-121)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 193, rue du Prince-Arthur (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la transformation des façades de la maison unifamiliale isolée, ayant un style architectural américain de type « *Shingle style* », située au 193, rue du Prince-Arthur aux conditions suivantes :

- que le revêtement de toiture recouvrant la galerie soit en bardeau d'asphalte de couleur « noir 2 tons », de la compagnie *Dakota*, soit le même revêtement de toiture que le bâtiment principal;
- que les chevrons de couleur cèdre naturel délimitant le périmètre de certains pignons soient enlevés.

(2020-04-122)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 530, avenue Mercille (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la construction d'une maison au 530, avenue Mercille aux conditions suivantes :

- que le plancher du rez-de-chaussée soit à une hauteur de quatre pieds par rapport au niveau moyen du sol autour du bâtiment;
- que les arbres abattus dans le cadre des travaux soient remplacés par des arbres d'au moins 10 cm de diamètre, mesuré à 30 cm au-dessus du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-123)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 319, rue Saint-Thomas (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet la construction d'une nouvelle maison unifamiliale située au 319, rue Saint-Thomas à la condition que la nouvelle construction soit en recul de quelques pieds par rapport à la marge avant à respecter pour assurer un alignement avec les constructions voisines et pour préserver les racines des arbres matures localisés en cour avant sur l'emprise de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-124)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, rue du Prince-Arthur (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'agrandissement de la maison unifamiliale jumelée située au 441, rue du Prince-Arthur afin d'y aménager un garage et une pièce habitable au-dessus aux conditions suivantes :

- que le recul de l'agrandissement par rapport au bâtiment existant soit d'un minimum de quatre pieds;
- que les nouvelles fenêtres proposées au-dessus du garage soient de modèle et de dimensions identiques à la fenêtre au-dessus de la porte d'entrée principale;
- que les fenêtres proposées au-dessus du garage soient plus rapprochées;
- qu'un détail architectural soit inséré au-dessus de la porte de garage pour combler le changement de niveau entre le rez-de-chaussée et l'étage;
- qu'une ouverture soit ajoutée au rez-de-chaussée de l'élévation latérale gauche donnant sur l'avenue du Régent, alignée avec la fenêtre proposée à l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-125)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 320, avenue Curzon (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'agrandissement de l'étage et la transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée située au 320, avenue Curzon aux conditions suivantes :

- que le pignon donnant sur l'élévation arrière du bâtiment soit recouvert de brique d'argile afin que l'élévation arrière du bâtiment respecte l'article 4.7 du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoyant que chacune des élévations d'un bâtiment soit recouverte à 60 % de maçonnerie;
- que le revêtement d'aluminium soit plus pâle, soit de couleur gris anthracite ou gris charbon;
- qu'un rang de briques en position verticale (soldat) soit installé au-dessus de la fenêtre en façade avant donnant sur le pignon à l'étage;
- que les allèges bordant les fenêtres en façade avant donnant sur la section recouverte de maçonnerie soient en béton ou en pierre naturelle;
- que la brique d'argile soit de couleur rouge foncé, telle que proposée au niveau des perspectives 3D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-04-126)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 191, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'agrandissement et la transformation des façades de la maison unifamiliale isolée située au 191 avenue Pine aux conditions suivantes :

- que la marquise proposée au-dessus de la porte d'entrée principale soit centrée;
- que la fenêtre centrale proposée à l'étage, donnant sur l'élévation avant du bâtiment existant, soit alignée avec la fenêtre centrale proposée au rez-de-chaussée;
- que le revêtement métallique proposé à l'étage de l'élévation latérale gauche donnant sur la rue River soit remplacé par de la brique d'argile;
- que les arbres situés à l'avant et à la droite de l'agrandissement soient conservés;
- qu'un aménagement paysager soit prévu entre l'aire de stationnement et le garage existant qui sera transformé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

La seconde période de questions s'étend de 20 h 49 à 21 h 08. En raison de la pandémie de la COVID-19, le directeur général lit une partie des questions écrites du public. Le maire répond verbalement à ces questions.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 08 à 21 h 42.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 42.

Pierre Brodeur
Maire

Mario Gerbeau
Greffier